

Réunion de travail du 23 juin 2014 à la Mairie de FLAGY (77)

Je vous avais annoncé à la fin de l'édito du Petit Journal précédent qu'il semblait se dessiner une volonté d'apaisement dans les rapports administration et organismes de défense des moulins. Sur les recommandations de notre administrateur et Vice-président L. Ferrari et avec l'assistance de M. Drouhin maire de Flagy - la sympathique commune où s'est déroulée notre dernière Assemblée Générale - j'ai pris contact avec une responsable du Bassin Seine Normandie. Elle a tout de suite accepté le principe d'une réunion de concertation avec notre association et s'est chargée de convier les principaux fonctionnaires responsables techniques et administratifs de l'eau en Seine et Marne.

Ainsi se sont réunis le 23 juin à Flagy des membres de l'Agence de l'Eau, de la DDT (Police de l'Eau, MISE et MISEN), du Conseil Général (eau et environnement), 3 représentants de votre association (Président et Vice-présidents) ainsi que M. le Maire de Flagy.

Mme et MM. . Gilles CHERIER, Agence de l'eau Seine Normandie
. Lucile TAJAN, Agence de l'eau Seine Normandie
. Vassilis SPYRATOS, Direction Départementale des Territoires (préfecture de Seine-et-Marne)
. Alain DELPLANQUE, Direction Départementale des Territoires (préfecture de Seine-et-Marne)
. Ivan LISIECKI, Direction de l'eau et de l'environnement (Conseil Général de Seine-et-Marne)
. Robert HALIGON, Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins - Ile-de-France
. Michel CAMPENON, Vice Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins - Ile-de-France
. Luques FERRARI, Vice Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins - Ile-de-France
. Jacques DROUHIN, Maire de Flagy

Nous sommes présentés ce qui permettra, lors d'une rencontre dans un moulin de ne pas se trouver comme des antagonistes mais comme des gens de connaissance. Ce ne fût pas une réunion protocolaire. Nous avons échangé franchement nos vues sur la situation des moulins et des milieux aquatiques. Les divergences sur de nombreux points sont flagrantes, mais lorsque les lois existent, il faut faire avec. Les lois sur l'eau et l'environnement aquatique (pris dans le sens le plus étendu) ne sont pas aussi absolues que 2+2 font 4. C'est là qu'il y aura des problèmes à discuter et des solutions à trouver. Nos relations s'étendront sur toute la Seine et Marne.

Nous avons défendu fortement le droit de propriété du moulin, de ses accessoires et de son droit d'eau (s'il est bien établi). De son côté l'Administration s'accroche à la continuité écologique. Elle voudrait que les rivières se retrouvent dans leur état d'origine (c'est confirmé) mais comme on ne connaît pas l'état d'origine, la porte est ouverte aux discussions. Elle s'enorgueillit de quelques améliorations par ci par là mais reconnaît que, malgré des progrès hydro morphologiques, les truites qui y vivent (s'il y en a) ne sont pas forcément bonnes à manger. Pour elle, les moulins sont quand même responsables pour une bonne partie des soucis de la rivière : eutrophisation, sédiments retenus, oxygénation douteuse de l'eau

Nous avons convenu de nous revoir, tous les participants y étant favorables.

Robert HALIGON
Président de l'ASM-IDF